

forces en icelle, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DEUXIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et un, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

PROVINCE }
du }
Canada. }

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le Treizième jour du mois de Mars prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

A TTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Treizième jour du mois de Mars prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGE A PROPOS de la proroger de nouveau à SAMEDI, le SEIZIEME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec le dit Treizième jour de Mars prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard ; Vous commandant et par ces présentes enjoignant à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de paraître personnellement et être en Notre dite CITE DE QUÉBEC, SAMEDI, le SEIZIEME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, et conclure les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement Provincial, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce VINGT-CINQUIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et un, et de Notre Règne la vingt-quatrième.

Par Ordre,
L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.